

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires;
A PARIS,
A l'Office de Publicité Départementale et
Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,
Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 50 — —	matin, Poste.	5 — 11 — soir,	Omnibus.
9 — 04 — —	Omnibus.	9 — 52 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départs de Saumur pour Tours.	
1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La chambre des députés de Turin a adopté samedi, à une majorité de 228 voix contre 24, le projet de budget pour l'exercice 1861.

La Gazette de Turin annonce qu'un avis parvenu au gouvernement lui signale des projets contre la personne de Garibaldi. Communication de cet avis a été faite à Garibaldi. Des mesures de surveillance ont été prises relativement à l'entrée de l'île de Caprera. — Havas.

Des renforts ont été envoyés dans les provinces napolitaines et le gouvernement a pris des mesures énergiques pour y réprimer les brigandages.

On a découvert deux comités bourbonniens; plusieurs arrestations ont eu lieu.

Les correspondances reçues de Rome annoncent que la santé du pape s'améliore d'une manière notable. Sa Sainteté a dû officier samedi en public, à l'occasion de la fête des saints Pierre et Paul.

(Le Pays.)

D'après les derniers avis de Constantinople, le sultan Abd-ul-Aziz vient de prendre une mesure générale au sujet de la maison de son frère le sultan Abd-ul-Medjid. Les employés civils appartenant au palais seront congédiés, mais ils recevront une pension proportionnée à leurs états de service et à leur grade. Les officiers et les employés militaires seront incorporés dans l'armée ottomane. Toutes les femmes du harem qui n'ont point d'enfants seront mariées, et il sera pourvu d'une manière convenable à l'entretien de celles qui ont des enfants; les dettes de la maison seront liquidées et payées sur les biens de la famille impériale.

La liste civile des anciens sultans, fournie par l'Etat, était en moyenne de 70 à 75 millions. Le sultan Abd-ul-Aziz a décidé qu'une somme de 12 millions suffirait pour lui et pour sa famille, indépendamment du revenu de ses biens qui ont été parfaitement administrés et sont dans un état prospère.

On ignore si le prince ira habiter le palais du Bosphore ou le magnifique palais de Dolma-Bagiché, construit par son frère, mais jusqu'à ce moment il habite une des dépendances du vieux sérail, près de la Corne-d'Or, demeure très-modeste.

Le sultan a conféré à son neveu Mehemmed-Murad effendi, fils aîné de son frère Abd-ul-Medjid, le titre de pacha, et lui a assuré un état de maison convenable. Il a agi de même à l'égard des autres enfants de son frère. Deux de ces enfants seront admis, sur leur demande, à l'école impériale militaire de Constantinople.

La même dépêche nous apprend que Mehemet-Ali pacha, fils de Mehemet-Ali, frère du vice-roi d'Égypte et gendre du dernier sultan, venait de mourir, à Constantinople, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. — Havas.

Vienne, 29 juin. — Antivari, 28 juin. — Un conflit est imminent près de Spizza, entre Abdi pacha et les Monténégrins, qui ont tué le chef catholique à Subsi, enlevé des troupeaux, et qui avancent pour occuper les villages turcs.

Abdi pacha Marco, capitaine des Miridites, a débarqué à Spizza avec deux vapeurs; il a occupé et armé de canons le fort Nehai, attendant des renforts et des frégates turques. — Havas.

Le Sénat a terminé samedi les travaux de sa session, que S. Exc. le ministre d'Etat, dans la forme accoutumée, a déclarée close, en donnant communication du décret de l'Empereur.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

EXPOSÉ

Fait au Conseil municipal de Saumur, à l'ouverture de la session budgétaire 1861, par M. LOUVET, maire, député au Corps-Législatif.

MESSIEURS,

En vous soumettant pour la première fois, depuis le renouvellement du Conseil, les comptes et budgets de la commune, ainsi que ceux des établissements qui s'y rattachent, nous venons en même temps, suivant un usage par nous rétabli et auquel nous n'avons point manqué depuis dix-sept années, vous exposer la situation de nos principaux services, le degré d'avancement des divers travaux entrepris d'après vos votes, et l'état des questions les plus importantes qui intéressent le présent et l'avenir de notre ville. Heureux de pouvoir profiter de vos lumières et de nous appuyer sur vos sages appréciations, nous appelons sur toutes ces affaires votre examen attentif et consciencieux.

RÉSUMÉ SOMMAIRE DES COMPTES DE 1860.

Le compte de l'exercice 1860 présente le résultat suivant :

1 ^o Recettes.	
Recettes prévues au budget principal de 1860	289,464 92
Recettes prévues au budget additionnel 1860	254,841 78
Recettes imprévues.	41,707 65
Total.	586,014 35
Dont il faut déduire :	
Restes à recouvrer. 139 »	} 2,910 16
Non-valeurs. 2,771 16	
Total des recettes effectives.	583,104 19
2 ^o Dépenses.	
Crédits votés au budget principal 1860	289,210 50
Crédits votés au budget additionnel 1860	254,828 38
Crédits supplémentaires votés en :	} 7,297 91
Cours d'exercice 1,600 21	
Dépassement de crédits 5,697 70	
Total.	551,336 79
Dont il faut déduire :	
Crédits non employés à annuler. 17,979 20	} 180,654 41
Crédits non employés à faire revivre 163,574 91	
Total des dépenses effectives.	370,682 68
Excédant à reporter au budget additionnel de 1861	212,421 51
Total égal aux recettes.	583,104 19

Octroi.

Malgré la cherté des vins et de la plupart des autres denrées alimentaires, nos recettes d'octroi s'annoncent sous un aspect favorable pour la présente année. Les cinq premiers mois de 1861 ont produit 3,134 fr. 44 c. de plus que les cinq mois correspondants de 1860. Le tableau ci-joint vous donne le détail de ces augmentations.

	Boissons.	Comestibles.	Combustibles.	Fourrages.	Matériaux.	Recettes accessoires.	Saisies et amendes.	TOTAUX.
Exercice 1860.	20,525 59	24,442 04	12,216 15	24,005 92	8,041 22	2,519 75	1,615 83	93,966 50
Exercice 1861.	19,889 15	25,619 28	14,808 89	22,145 39	12,497 45	2,399 50	741 28	97,100 94
Diminution	636 44	» »	» »	1,860 53	» »	120 25	874 55	» »
Augmentation	» »	1,177 24	2,592 74	» »	3,856 23	» »	» »	3,134 44

A l'occasion de ces heureux résultats, nous aimons à offrir un juste tribut d'éloges au personnel de nos employés d'octroi et en particulier à l'intelligence et au zèle du préposé en chef, M. Camus.

Instruction publique.

Tous nos établissements d'instruction publique continuent à fonctionner de la manière la plus satisfaisante.

Le Collège compte 140 élèves, dont 42 internes, 13 demi-internes et 85 externes.

L'École d'enseignement mutuel reçoit 264 enfants.

L'École de la doctrine chrétienne, 260 —

L'École des filles, rue du Prêche, 300 —

L'École des filles, quartier des Ponts, 57 —

La Salle d'asile (ville), 200 —

La Salle d'asile (Ponts), 87 —

Construction de l'Hôtel-de-Ville.

La rareté des ouvriers a causé à cette importante construction des retards que nous déplorons plus que personne. L'achèvement complet aura lieu enfin dans le courant de cet été.

Il nous tarde de pouvoir offrir à nos juges de paix un prétoire plus commode, et d'installer notre bibliothèque dans de vastes salles ouvertes chaque jour au public studieux. Nous avons hâte aussi de régler les comptes définitifs des divers ouvriers adjudicataires de cette entreprise, afin de nous assurer si, conformément à notre ferme volonté et à nos constantes prévisions, les dépenses n'ont point excédé les devis.

Défense de la ville de Saumur contre les inondations.

Cette entreprise marche rapidement. Le grand trottoir de quatre mètres de largeur sur le quai de Limoges, demandé par vous l'année dernière, nous a été accordé par le Gouvernement. Les travaux de ce quai, ceux de la levée de Limoges, ceux du quai Saint-Nicolas, ainsi que l'exhaussement des levées d'Enceinte et la construction de la nouvelle levée du Pont-Fouchard, seront achevés à la fin de cette campagne. Resteront seulement les travaux concernant la levée de Nantilly qui ne seront exécutés que l'année prochaine; mais on sait que la ville est suffisamment couverte de ce côté par la défense provisoire exécutée d'urgence en 1856.

Nous vous proposons de renouveler votre vœu, tendant à ce qu'au lieu du barrage mobile projeté pour la défense de la rue du Pressoir-S^t-Antoine, la levée de Nantilly soit continuée jusqu'à la rencontre du coteau, avec des rampes à faible inclinaison pour la traverse de cette rue.

Nous inscrivons au budget de 1862 un crédit de 19,239 fr. 84 c. pour le troisième quart de la subvention dont la ville de Saumur est restée débitrice envers l'Etat, relativement à la part contributive mise à sa charge dans ces travaux de défense.

Nouveau Bureau d'Octroi à l'extrémité nord du pont Napoléon.

L'année dernière, le conseil municipal a décidé en principe la construction d'un nouveau bureau d'Octroi à l'extrémité nord du pont Napoléon, destiné à remplacer tout à la fois le bureau de Tours, celui d'Angers et celui de la Gare. Nous avons obtenu de l'administration des Ponts-et-Chaussées, conformément à votre désir, l'autorisation d'asseoir ce bureau sur l'emplacement de la levée de la route de Tours, du côté de la Loire. La dépense de cette

construction est évaluée à 3,891 fr. 60 c. Nous vous soumettons le plan et le devis et nous vous proposons d'inscrire pour cet objet un crédit de 3,800 fr. au budget additionnel de 1861.

Trottoir d'accès aux abords de l'église Saint-Nicolas.

Lorsque les grandes crues de la Loire se prolongent pendant quelques temps, la place Saint-Nicolas, voisine du fleuve, se trouve inondée par suite des infiltrations de l'eau qui prend son niveau. Les abords de l'église deviennent alors impraticables. Pour remédier à ce dernier inconvénient, nous avons fait étudier un système de trottoir, qui serait établi à la hauteur du seuil de l'église et qui, en se prolongeant jusqu'à l'extrémité nord de la rue Courcouronnes, permettrait l'accès de l'église à pied sec durant les grandes eaux.

Le devis de ce trottoir se monte à 778 fr. 30 c. Nous vous proposons d'inscrire cette dépense au budget additionnel de 1861.

Rue du Roi-René.

L'année dernière, votre commission du budget exprimait dans son rapport, de concert avec nous, le regret de ne pouvoir affecter un crédit pour l'amélioration de la viabilité et de l'éclairage de la rue du Roi-René, dont la situation avait attiré toute notre sympathie. Une somme de 3,356 fr. était jugée nécessaire. Nous vous proposons d'inscrire cette somme pour 2,356 fr. au budget additionnel de 1861 et pour 1,000 fr. au budget de 1862, de manière cependant à pouvoir, dès cette année, réaliser cette utile amélioration.

Rue du Bellay.

Il en est de même de la rue du Bellay dont l'amélioration et l'éclairage avaient aussi été ajournés à regret. Nous vous proposons d'inscrire, à cet effet, un crédit de 3,860 fr. au budget additionnel de 1861.

Rue des Potiers prolongée.

Un terrain a été acquis par la ville il y a sept ans, dans le jardin de la Maremaillet, appartenant à notre honorable et regrettable ancien collègue, M. le président Delavan, en vue de prolonger dans l'avenir la rue des Potiers jusqu'à la Levée d'Enceinte. La dernière annuité du prix de cette acquisition ayant été soldée cette année, nous avons maintenant le droit d'entrer en possession du terrain. Mais la possession ne sera vraiment utile à la commune qu'après que nous aurons acquis de M. Abraham une autre petite portion, d'une contenance de 525 mètres carrés de terrain nécessaire pour ouvrir un débouché sur la rue de la Maremaillet.

Le prolongement de la rue des Potiers se trouverait ainsi réalisé dans sa partie méridionale comprise entre la rue de la Maremaillet et la levée d'Enceinte. Resterait la partie intermédiaire comprise entre la rue de la Maremaillet et la rue Beaurepaire, passant au travers de la maison de M^{me} Amoureux, laquelle partie intermédiaire sera beaucoup plus coûteuse et se trouve forcément ajournée pour un temps plus ou moins éloigné.

Nous ne vous proposons aucun crédit pour l'acquisition du terrain de M. Abraham. Seulement nous croyons devoir rappeler au conseil la situation de cette affaire, nous réservant de demander un crédit dès que la situation des finances pourra nous le permettre.

Maisons Normandine et Biémont.

La rue du Marché-Noir va se trouver terminée par l'acquisition, aujourd'hui définitive, de la maison de M. Normandine qui faisait saillie sur cette rue.

La maison de M^{me} Biémont, située à l'angle des rues du Paradis et du Petit-Maure, a été achetée aussi par la ville et va prendre son alignement d'une part, sur la rue Neuve-Beaurepaire et d'une autre part sur la place Saint-Pierre prolongée.

L'alignement de cette maison constitue une véritable et grande amélioration pour notre viabilité publique.

Nous vous proposons d'affecter à la continuation de la rue Neuve-Beaurepaire, tout le reliquat restant libre du budget de 1860, c'est-à-dire une somme de 11,660 fr.

Enlèvement de la Promenade.—Remblais du Champ-de-Foire.—Théâtre.—Rue Neuve-Beaurepaire.

Le terre-plein de la Promenade a été enlevé et transporté sur le Champ-de-Foire, qu'il assainit avec l'aide d'autres remblais, et dont il régularise les pentes. Nous avons ainsi réalisé, par un même travail, une double amélioration : d'une part, le service de notre Champ-de-Foire ne sera plus interrompu aussi fréquemment par les inondations, et d'une autre part, la place de l'Hôtel-de-Ville va se trouver dégagée et agrandie. Nous allons pouvoir juger maintenant de l'effet que produit notre théâtre, isolé et en perspective au fond de cette grande place. Nous nous sommes demandé si, au lieu de dépenser 25,000 fr. dans une restauration

très-incomplète de l'intérieur de ce théâtre, et avant de créer aux abords de cet édifice un square de verdure et d'ombrage, il ne conviendrait pas mieux de bâtir tout de suite un théâtre nouveau, approprié, quant à l'architecture extérieure et quant aux distributions intérieures, aux besoins de notre époque.

D'un autre côté, l'achèvement de la rue Beaurepaire, abandonné aux seuls bonis de nos budgets annuels, marche trop lentement et embarrasse nos finances en nous empêchant de consacrer ces bonis à d'autres améliorations reconnues urgentes. Nous avons songé à une combinaison financière qui, sans trop surcharger le présent comme aussi sans gréver l'avenir pour un laps de temps trop long, nous permettrait de créer un théâtre neuf et de consacrer une centaine de mille francs à l'avancement de la rue Beaurepaire.

Un emprunt nouveau de trois cent mille francs dont deux cents pour le théâtre et cent pour la rue Beaurepaire ne nous paraît pas au-dessus des forces financières de la commune. Cet emprunt serait remboursable en trente années au moyen d'annuités qui seraient de quinze mille francs pour les sept premières années et de vingt-deux mille francs pour les vingt-trois dernières. Les quinze mille francs des sept premières années seraient composés de : 1^o neuf mille francs à provenir de la création de six nouveaux centimes additionnels (la ville restant encore de quatre centimes au-dessous de la limite normale), et 2^o six mille francs à prélever sur les ressources libres de nos budgets annuels qui sont, vous le savez, d'environ vingt-un mille francs.

Les vingt-deux mille francs des vingt-trois dernières annuités seraient composés des neuf mille francs des nouveaux centimes additionnels, et d'environ treize mille francs qui seront libres chaque année, à partir du 31 décembre 1868, par suite de l'extinction de l'emprunt de cent dix mille francs.

Cette combinaison, Messieurs, n'est encore chez vous qu'à l'état de simple étude. Nous voulons néanmoins vous la communiquer dès aujourd'hui, afin que vous nous aidiez à en apprécier les avantages et les inconvénients. Nous vous proposons de nommer une commission qui sera chargée, de concert avec nous, d'examiner s'il y a opportunité à construire un nouveau théâtre et dans le cas d'une solution affirmative d'étudier les plans et devis dont nous avons ordonné la confection depuis un mois, ainsi que les moyens financiers qui pourront être employés, tant pour cette œuvre de construction que pour l'avancement de la rue Beaurepaire.

Trois grands intérêts, Messieurs, nous paraissent devoir dominer tous les autres, dans l'administration de la cité Saumuroise : en premier lieu, continuer l'œuvre de nos pères en embellissant de plus en plus les abords déjà si magnifiques de notre ville ; — en deuxième lieu, favoriser les développements du grand établissement militaire auquel la prospérité de notre ville est liée si intimement ; — enfin créer dans notre arrondissement le plus de chemins de fer qu'il sera possible, afin de maintenir autour de nous l'activité commerciale que nous donnaient jadis la navigation de la Loire et les quatre routes impériales dont Saumur est le centre.

Ecole impériale de cavalerie. — Agrandissement de l'Arçonnerie.

Le gouvernement désire donner au magnifique établissement militaire que possède notre ville, tous les développements qu'il comporte. Il a été décidé, sur la proposition de Son Excellence le maréchal ministre de la guerre, que la presque totalité des arçons de notre cavalerie française, serait fabriquée à Saumur. L'acquisition d'un vaste terrain contigu à l'Arçonnerie était devenu nécessaire ; nous avons contribué à cette acquisition pour une somme de cinq mille francs dont la dernière moitié est portée au budget de 1862.

Chemin de fer des Sables et Napoléon-Vendée à Saumur.

L'avenir de notre arrondissement, au point de vue des chemins de fer, est depuis plusieurs années l'objet de nos vives et constantes préoccupations. Vous vous rappelez les vœux émis par vous à ce sujet, dans vos sessions précédentes. Le 16 mai dernier, nous avons adressé la lettre suivante à Son Excellence M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics :

« Paris, 16 mai 1861.

« Monsieur le Ministre,

« Au moment où le gouvernement de l'Empereur s'occupe d'établir le 3^{me} réseau de nos Chemins de fer français, permettez-moi de venir placer sous la protection de votre attention bienveillante et éclairée les intérêts de la ville et de l'arrondissement de Saumur, qui ont été gravement compromis depuis quelques années.

« Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence que le pays Saumurois est un des plus industriels,

« des plus riches et des plus peuplés de la France. « Avant la création des Chemins de fer, nous nous trouvions dans une situation avantageuse et florissante ; nous avions comme débouchés : 1^o la Loire, grande communication fluviale entre Nantes, Orléans, Paris et le centre de la France ; 2^o la route impériale, n^o 152, de Briare à Angers, très-fréquentée par les messageries et le roulage ; 3^o la route impériale, n^o 138, de Bordeaux à Rouen, qui était l'une des routes de France où le roulage était le plus actif ; 4^o enfin la route impériale de Saumur aux Sables-d'Olonne qui avait aussi une grande importance.

« Saumur, placé au centre de toutes ces grandes voies de communication, était l'un des entrepôts de l'Ouest les plus fréquentés.

« L'établissement des chemins de fer a changé complètement cette situation.

« La voie ferrée qui relie Paris à Nantes a porté une atteinte inévitable et funeste à la navigation, et anéanti presque entièrement du même coup la fréquentation de la route d'Angers à Briare, qui est parallèle au chemin de fer.

« La création du chemin de fer de Tours au Mans nous a enlevé le transit de Rouen et de Caen à Bordeaux, en faisant communiquer ces villes par Alençon, le Mans, Tours, Poitiers et Angoulême, au détriment de Saumur.

« Enfin, l'ouverture prochaine du chemin de fer du Mans à Angers, par Sablé, va nous enlever la majeure partie du transit de Nantes à Paris, en raccourcissant par cette nouvelle voie la distance qui sépare ces deux villes, de manière à réduire peut-être le tronçon du Chemin de fer d'Orléans entre Tours et Angers, passant par Saumur, à l'état de voie secondaire et pour ainsi dire de petite communication.

« Reste la route impériale de Saumur aux Sables-d'Olonne par Cholet et Napoléon-Vendée. Mais ici encore, nous sommes menacés d'un danger prochain et sérieux. La création du Chemin de fer d'Angers à Niort, du chemin de Napoléon-Vendée à Nantes et du chemin de Napoléon-Vendée jusqu'à la rencontre de la ligne d'Angers à Niort, va nous enlever tout le mouvement et tous les avantages de cette dernière route ; de sorte que Saumur, qui était jadis un des points les mieux placés et les plus florissants de la France, va se trouver enfermé dans une espèce d'impasse.

« Il est impossible que cette situation fâcheuse ne soit pas prise par vous, Monsieur le Ministre, en grande considération.

« Or, voici ce que nous demandons comme une chose conforme à la justice qui nous est due et à l'intérêt général du pays. Nous désirons que le gouvernement fasse étudier et établir un chemin de fer destiné à relier les Sables-d'Olonnes et Napoléon-Vendée à Paris, soit de préférence par Cholet, Vihiers, Doué et Saumur, où il rencontrerait la ligne de Nantes à Paris ; soit à défaut par Bressuire, Thouars, Montreuil-Bellay et Saumur. Ce chemin raccourcirait d'une manière très-considérable la distance qui sépare de Paris le port de mer des Sables-d'Olonne et la ville de Napoléon-Vendée, chef-lieu du département de la Vendée. Il traverserait les contrées les plus fertiles, les plus riches de l'Ouest, où abondent les grains, les bestiaux, les vins, les fruits de toute espèce, la chaux, la houille, les bois de construction, etc.

« Des vallées s'ouvrant presque sur toute l'étendue de la ligne que suivra ce chemin, rendront son exécution facile et peu coûteuse.

« Enfin la connaissance particulière que j'ai de ce pays, m'enhardit à affirmer que le tracé sur cette ligne ne sera pas sans une notable importance, et parmi les voies de fer qui restent aujourd'hui à ouvrir, celle-ci sera une des meilleures au point de vue des produits de l'exploitation.

« Par tous ces motifs, monsieur le Ministre, et au nom surtout de la justice distributive qui ne veut pas qu'on laisse déshérités et dans l'abandon une ville et un arrondissement qui étaient autrefois si bien traités et si prospères, j'ai l'honneur de prier instamment Votre Excellence de vouloir bien ordonner l'étude du chemin de fer des Sables-d'Olonne à Paris par Napoléon-Vendée et Saumur.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

« Le Maire de Saumur, Député au Corps-Législatif, LOUVEAU.

« Un amendement signé par les quatre députés de Maine-et-Loire et tendant à prolonger jusqu'à Saumur le chemin projeté de Napoléon-Vendée à la ligne d'Angers à Niort, a été proposé à la commission du Corps-Législatif chargée de l'examen du projet de loi relatif à la création de 25 nouveaux chemins de fer français et mentionnés dans le rapport de cette commission. Les motifs de cet amendement

ont été développés devant le Corps-Législatif par l'un des quatre députés signataires, dans la séance publique du 25 juin.

Espérons que le vœu du gouvernement de l'Empereur, qui a donné à Saumur tant de marques de sa bienveillance, aura égard, cette fois encore, à mes justes et pressantes sollicitations.

Nous vous proposons d'émettre un vœu pour appuyer la demande du prolongement du chemin de fer de Napoléon-Vendée jusqu'à Saumur.

Nous ne terminerons pas cet exposé sans vous remercier, Messieurs, du concours que vous avez prêté à notre administration, pendant l'année financière qui vient de finir et sans vous demander pour l'avenir la continuation de ce concours. Vous êtes comme nous les élus de la cité par le suffrage universel; et si nous avons plus que vous la charge qui nous est confiée temporairement par l'Empereur, de veiller chaque jour et à toute heure à la gestion de nos affaires communes, nous aimons à penser que nous trouverons toujours un contre-poids à cette charge dans le précieux appui de vos bons conseils et de votre bienveillante sympathie.

Après cet exposé, accueilli très-favorablement par le conseil municipal, il a été nommé une commission pour l'examen du projet de budget, et de la proposition faite par M. le Maire de quelques travaux importants, tels que l'achèvement de la rue Beaurepaire et de la rue de la Fidélité, la construction d'une nouvelle salle de spectacle et d'une halle.

Nous croyons savoir que la commission, composée de MM. Leroux, Mayaud, Bineau, Labiche et Abelard, adhère pleinement à la proposition d'exécution des travaux ci-dessus énoncés, comme étant la nécessité la plus urgente du moment, et comme pouvant se concilier avec les ressources financières de la ville.

Il ne reste donc qu'à fixer le chiffre de la dépense et à déterminer les voies et moyens à prendre pour faire exécuter ces travaux dans le plus court délai possible, et de manière à en répartir équitablement la charge entre le présent et l'avenir.

Enfin nous avons assisté à cette soirée depuis si longtemps attendue. La représentation annoncée, dont tout Saumur est voulu être témoin, nous a permis d'apprécier M^{lle} Karoly, notre compatriote, dans le rôle de Camille, des *Horaces*.

Nous n'avons point la prétention de nous ériger en juge d'un talent qui a déjà été l'objet de critiques nombreuses dans les journaux de la capitale; nous dirons cependant quelles ont été nos impressions.

Lorsque M^{lle} Karoly s'est avancée pour la première fois sur notre scène, elle a été saluée de mille applaudissements. Son geste, son attitude, son regard, tout en elle annonçait déjà qu'elle s'était identifiée avec son rôle. C'était vraiment l'amante tout effrayée, toute saisie par le songe qui venait de renouveler ses craintes.

Ce premier succès n'a été que le prélude du succès plus complet, que plus tard elle devait obtenir. Entre ce début et le dernier acte, le public, encore incertain, ne lui a pas prodigué ces bravos nombreux qui s'adressent parfois plutôt à une actrice qui a ses sympathies qu'à un mérite réel. Mais s'il en a été ainsi, il ne faut pas s'en prendre à M^{lle} Karoly; le critique de Corneille nous apprend que « l'amour de Camille, dans ces trois premiers actes, ne saurait produire un grand effet. Pourquoi? ajoute-t-il. D'abord, c'est qu'il est exprimé assez faiblement; ensuite, c'est que les deux Horaces, et surtout le père, du moment qu'ils paraissent, ont une grandeur qui efface tout, et s'empare de tout l'intérêt. Tel est le cœur humain: quand il est fortement rempli d'un objet, il n'y a plus de place pour tout le reste. »

C'est pourquoi, de notre côté, nous ne pouvons parler des acteurs qui accompagnaient M^{lle} Karoly. Cette dernière occupait tous les esprits. Était-elle en scène: les yeux, l'attention n'étaient que pour elle; à peine sortie de sous les regards, l'impression qu'elle avait causée ne permettait pas de juger du talent de MM. Gibeau, Emmanuel, Dubarry et de M^{lle} Rousseille. Ils se sont pourtant bien acquittés de leur tâche.

Pourrons-nous maintenant bien rendre ce qui s'est passé au 4^e acte. La salle semble en un instant avoir changé de physionomie; ce n'est désormais qu'acclamations, bravos, applaudissements à la vue de Camille chargeant Rome d'imprécations, appelant sur sa patrie la haine du monde entier et la colère des dieux. Cette dernière scène est pour notre compatriote un véritable triomphe. Rappelée par le public, elle vient gracieusement le saluer pour le remercier de l'accueil bienveillant qu'elle vient de recevoir.

M^{lle} Karoly, encouragée par ces nombreuses preuves de sympathie, a chargé M. Gibeau d'annoncer une seconde représentation pour le lundi 8 juillet. Elle remplira le rôle de Julie, dans *Polyeucte*,

autre tragédie de Corneille. Nous croyons encore pouvoir compter sur un succès.

On ne peut se faire l'idée de la foule qui s'est portée à la salle de spectacle. A plusieurs reprises l'entrée a été forcée; les factionnaires, les gendarmes, les agents de police avaient peine à contenir cette masse dont le poids avait renversé une première enceinte et ébranlé la porte.

Nombre de châles, de mantelets ont été perdus, des crinolines ont été brisées. Il n'y a eu cependant aucun accident. Après de longs et pénibles efforts, chacun a pu gagner sa place. Les dames, dans leurs loges, au parquet, partant, rajustaient leurs toilettes qui avaient subi de rudes épreuves.

On nous annonce que dimanche soir, pendant la représentation, les promeneurs ont vu une comète dans la direction du nord. De sur le pont Cessart, elle se montre au-dessus de l'usine du Gaz.

Il a été trouvé dimanche, rue des Payens, un cachet d'or avec topaze pesant 5 grammes. S'adresser au Bureau de police.

AVIS.

Les jeunes gens qui désireraient s'engager comme élèves musiciens à l'École impériale de cavalerie peuvent s'adresser à M. Brück, chef de musique.

Il faut avoir 17 ans accomplis et posséder déjà quelques notions de musique vocale et instrumentale.

TAXE DU PAIN du 1^{er} Juillet.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 24 c. 66 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 19 c. 16 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 16 c. 66 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

FAITS DIVERS.

Jendredi, après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de clôture, S. Exc. M. le comte de Morny, président du Corps-Législatif, a pris la parole en ces termes :

« Messieurs, avant de nous séparer, permettez-moi de vous adresser quelques mots. Vous venez de terminer une session longue et bien remplie, et je ne peux vraiment pas résister au désir de dire au Corps-Législatif qu'il s'est montré à la hauteur des prérogatives nouvelles qui lui ont été accordées, tant par l'éloquence que quelques-uns de ses orateurs ont déployée, que par l'indépendance et la mesure des opinions qui ont été exprimées dans son sein. (Très-bien! très-bien!)

« Maintenant, je dois pour ma part remercier mes honorables collègues du concours qu'ils m'ont constamment prêté, de la déférence bienveillante qu'ils m'ont témoignée en toute occasion, et ces marques de confiance ne feront que m'encourager à persévérer d'une manière ferme dans la voie que j'ai toujours suivie, celle d'une impartialité consciencieuse et absolue. (Marques unanimes et prolongées d'approbation.)

« Rien n'étant plus à l'ordre du jour, conformément aux décrets des 12 janvier, 27 avril, 29 mai derniers et 17 juin présent mois, je déclare close la session législative de 1861. »

MM. les députés se sont ensuite séparés aux cris répétés de : *Vive l'Empereur!*

— Par décret impérial, S. Exc. M. Billault, ministre sans portefeuille, a été chargé de l'intérim du ministère de l'intérieur pendant l'absence de S. Exc. M. le comte de Persigny.

— On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur, en apprenant les désastres causés par l'ouragan du 22 de ce mois, a envoyé aux préfets des départements ravagés, pour les distribuer aux victimes les plus nécessiteuses, les sommes suivantes :

Cher	10,000 fr.
Marne	10,000
Haute-Marne	4,000
Saône-et-Loire	3,000
Côte-d'Or	10,000
Allier	6,000

— Une dépêche télégraphique nous annonce l'arrivée à Cadix, le 28 au soir, de LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Clotilde. Le prince et la princesse avaient visité Tétouan le 27.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, 1^{er} juillet. — Les journaux du matin assurent d'une façon authentique que l'adresse hongroise n'a pas été reçue et que la députation, composée des comtes Apponyi et Ghicz, est retournée à Pesth où aura lieu aujourd'hui une séance importante de la Diète.

On dit qu'il ne paraîtra pas de manifeste impérial, mais une déclaration expliquant le refus d'accueillir l'adresse par l'oubli que la Diète a fait de ses devoirs en ne reconnaissant pas le roi héréditaire. Si la Diète ne change pas son adresse elle serait considérée comme révolutionnaire et dissoute.

Les bruits de crise ministérielle sont faux.

Vienne, le 1^{er} juillet. — On écrit de Zara, le 29 juin, à la *Gazette du Danube*.

Hier soir, à un lieu une vive canonnade des navires turcs contre Spizza. De nombreux fugitifs, avec leurs troupeaux, arrivent sur le territoire autrichien et ils y sont internés. — Havas.

Chaque climat a ses inconvénients, qui donnent toujours lieu à l'invention d'un préservatif. Il n'y a pas de ville qui soit plus exposée que Londres aux brouillards et aux miasmes pernicieux. Pour lutter contre cette atmosphère malsaine, les dames de la haute société ont recouru à un vinaigre spécial, dont les effets sont souverains. La parfumerie française vient d'être dotée de cet utile et précieux cosmétique par un de nos plus grands spécialistes. Grâce au *Vinaigre anglais*, importé par CHALMIN, nos dames peuvent aujourd'hui braver impunément l'air corrompu d'une salle de bal, de spectacle et d'une chambre de malade, sans parler des usages de toilette auxquels ce vinaigre est employé avec succès. (345)

VILLE DE PARIS.

Ouverture des rues des *Feuillantines*, *Neuve-du-Luxembourg*, *Neuve-Sainte-Geneviève*, et élargissement de la rue de l'*Arbalète*, déclarés d'utilité publique par décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858; lesdits décrets approuvant les traités, en date des 2 octobre 1850 et 3 mars 1858, passés à cet effet avec la ville de Paris, aux droits et privilèges de laquelle la *Société du Quartier neuf du Luxembourg* se trouve et demeure définitivement subrogée.

Emission, par ladite Société, de DOUZE MILLE HUIT CENTS OBLIGATIONS garanties hypothécairement, émises à 500 fr. et remboursables, chaque année, à 625 fr. par voie de tirage au sort, dans un délai de 46 ans.

CONDITIONS ET AVANTAGES DE LA SOUSCRIPTION :

- 1^o Versement, soit en une seule fois, au moment de la souscription, soit par cinquièmes et de mois en mois à partir du premier versement qui a lieu en souscrivant.
- 2^o Intérêts à cinq pour cent, payables sans frais ni impôt les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de la souscription.
- 3^o Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr. à partir du versement du premier cinquième.
- 4^o Bonification immédiate de 4 fr. 16 centimes pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.
- 5^o Garantie hypothécaire de l'emprunt montant à 6,400,000 fr. sur une valeur de 14,720,000 fr., non compris la plus-value devant résulter de l'achèvement des constructions.
- 6^o Titres nominatifs ou au porteur, au choix des souscripteurs.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour souscrire :

A Paris, dans les bureaux de la Société, rue Richelieu;

Et dans les départements, chez tous les banquiers, notaires et agents de change, et notamment chez MM. LOUVET et TROUILLARD, banquiers à Saumur, ainsi que chez MM. V^o DE FOS-LETHEULLE ET FILS, banquiers à Saumur.

On peut également souscrire, en versant le montant de sa souscription, dans toutes les succursales de la Banque de France, au crédit de la Société du Quartier neuf du Luxembourg, BOUGEAULT ET C^{ie}.

Les personnes qui souscriront en versant leurs fonds dans les succursales de la Banque de France, recevront leurs titres directement de la Société, dans la quinzaine, au plus tard, qui suivra la date du versement. (309)

BOURSE DU 29 JUIN.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 55.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 70.

BOURSE DU 1^{er} JUILLET.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 67 65.

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 97 00.

Marché de Saumur du 29 Juin.

Froment (hec. de 77 k.) 24 71	Huile de lin	49 —
2 ^e qualité, de 74 k. 25 75	Paille hors barrière	48 26
Seigle	Foin id.	75 54
Orge	Luzerne (les 750 k.)	70 20
Avoine (entrée)	Graine de trèfle	60 —
Fèves	— de luzerne	50 —
Pois blancs	— de colza	28 50
— rouges	— de lin	28 —
Cire jaune (30 kil)	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin. 60 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	— cassées (50 k.)	66 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860, 1 ^{re} id. 70 à »	
Id.	2 ^e id. 55 à »
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id. 55 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860, 1 ^{re} id. 55 à »	
Id.	2 ^e id. 50 à »
La Vienne, 1860	45 à 50
ROUGES.	
Souzay et environs 1859	120 à 145
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 260 à »

Id.	2 ^e id. 210 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 210 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Varrains, 1860	60 à »
Id. 1859	120 à 140
Bourgueil, 1859	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 60 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »
Restigny 1860	52 à »
Chinon, 1859	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 55 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER

Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus, AVEC UN PIED-A-TERRE.

Composé d'une cuisine, deux chambres à coucher et cabinet de toilette, une mansarde et un grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

Changement de Domicile.

M^{me} PASQUIER-BOURDON, ci-devant rue Saint-Jean, 40, prévient sa clientèle, ainsi que les Dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que son Magasin de Modes est transféré au premier, rue d'Orléans, n° 6, maison Louvet. (347)

Changement de Domicile.

M. NORMANDINE, serrurier, a transféré son domicile, de l'angle des rues du Marché-Noir et du Paradis, dans la rue Dacier, n° 14, en face de M. Gondouin, boulanger. (348)

Etudes de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, et de M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A VENDRE EN TOTALITÉ,

1^o UNE PETITE FERME, sise en la commune d'Allonnes, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes et prés, d'une contenance de 4 hectares 63 ares 30 centiares.

2^o ET UNE CLOSERIE, sise au lieu de Sangoué, en la commune de Brain-sur-Allonnes, comprenant une maison et diverses servitudes, terres, vignes, belles sapinières et landes, d'une contenance de 9 hectares 68 ares 69 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser auxdits notaires. (328)

A VENDRE OU A LOUER

GRANDE MAISON

AVEC TOUTES SERVITUDES DESIRABLES, Rue Saint-Nicolas.

S'adresser à M. BARRABANT, fabricant de billards, 33. (232)

A CÉDER DE SUITE,

UNE ÉTUDE D'HUISSIER,

Dans une bonne résidence (chef-lieu de canton.)

S'adresser à M. GAUDAIS aîné, à Saumur, Grand'Rue, 17. (285)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

A CÉDER DE SUITE

UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile.

LEFFET, PEINTRE, rue Saint-Nicolas, n° 92, a transféré son atelier de peinture, rue des Forges, n° 5.

Usine à vapeur pour la trituration du soufre, de SYLVAIN ESPITALIER FILS, à Cette (Hérault.)

GUÉRISON DE LA VIGNE,

Soufrage infailible.

Dépôt de soufre de Sicile, trituré et bluté, garanti pur de tout mélange, chez DUVAU-GIRARD fils, négociant en vins à Saumur.

Prix: 35 fr. le sac de 100 kilos.

Sac compris, pris au dépôt à Saumur ou dans une gare quelconque du département. (170)

FOURS A CHAUX DE SAINT-MACÉ.

Le public est prévenu que le fourneau à chaux de Saint-Macé, exploité jusqu'à présent par M. Vincent Forestier, l'est maintenant par M. de Saint-Pern.

On y trouvera toujours de la chaux de première qualité à 2 fr. l'hectolitre, prise au fourneau, et payable comptant avec escompte, ou à six mois sans escompte, et de la cendre de chaux à 65 centimes l'hectolitre.

Les personnes qui voudraient en avoir n'ont qu'à écrire à M. Paul Gérard, à Trèves, par les Rosiers, et elles seront sûres d'être servies promptement et consciencieusement. (337)

PLUS DE FOURMIS!

Les fourmis, pucerons, teignes, charançons, chenilles, etc., sont expulsés et détruits par la poudre ANTI-FORMIQUE de H. Comte, pharmacien à Montmorillon (Vienne), admise à l'exposition nationale de Nantes. Médaille d'honneur, 1861. Dépôt chez M. PIE fils, droguiste.

60 c. la poudrière.

GLANDS DOUX
Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des Illes. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.
Signés: LECOQ ET BARGOIN.

Saumur, P. GODET, imp.

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un PETIT CLERC.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (235)

A CÉDER PRÉSENTEMENT

GRAND HOTEL DE FRANCE

Rue d'Orléans, à Saumur,

Pour cause de cessation d'affaires.

S'adresser à M^{me} veuve OGÉREAU, qui exploite ledit hôtel. (303)

A LA PANTOUFLE DE CENDRILLON.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CHAUSSURES

En tous genres,

Rue Saint-Jean, n° 7 et 9.

ANCIENNE MAISON DELANOUE, G^{ME} GERVAIS, SUCCESSEUR.

EAUX MINÉRALES SULFUREUSES DE BILAZAIS.

Ouverture de la Saison des Bains
Le 1^{er} Juillet.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. le Médecin-Inspecteur, à Oiron (Deux-Sèvres).

Chambres garnies et table d'hôte à l'hospice de Oiron; pour les personnes qui désireraient se loger dans le village, chez M. HELY, ancien hôtel de l'Oie-Sauvage, et chez M. DENISE, hôtel de France.

Voiture de Saumur à Thouars tous les jours.

BAINS DE MER DE SAINT-MALO.

Plage et piscine aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux; vie peu chère, logements et hôtels confortables. (286)

MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855 et aux expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 46, A PARIS.

Seul dépôt, à Saumur, chez MM. ROY frères, couteliers et bandagistes.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — MM. Roy se chargent de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS. (187)

BEAUTE! — FRAICHEUR! — SANTÉ! — SALUBRITÉ!

VINAIGRE A LA VIOLETTE

Ce Vinaigre de Toilette par excellence, le plus à la mode aujourd'hui dans la bonne société, se recommande autant par la richesse et la distinction de son parfum que par ses propriétés éminemment toniques et rafraichissantes pour la toilette du corps et du visage. Son emploi dans un bain est des plus hygiéniques et des plus agréables; après la barbe, il dissipe le feu du rasoir; il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Chez **E. COUDRAY**, Parfumeur, 13, rue d'Enghien, Paris, ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

PRIX 1 fr. 50